

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

(ACTION COLLECTIVE)
COUR SUPÉRIEURE

No : 500-06-000879-177

OPTION CONSOMMATEURS, raison sociale de l'Association coopérative d'économie familiale du centre de Montréal, personne morale constituée en vertu de la *Loi sur les coopératives*, ayant son siège social au 50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 440, ville et district judiciaire de Montréal, province de Québec, H2X 3V4;

-et-

RÉJEAN LAPOINTE, [REDACTED]

Demandeurs

c.

DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE, personne morale ayant son siège social au 100, rue des Commandeurs, ville de Lévis, province de Québec, G6V 7N5;

Défenderesse

DEMANDE MODIFIÉE POUR AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE (11 FÉVRIER 2019)
(ART. 574 ET SUIVANTS C.P.C.)

À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC, SIÉGEANT EN CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES DANS LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LES DEMANDEURS EXPOSENT RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

A. INTRODUCTION

1. Par ses manœuvres dolosives et ses pratiques commerciales malsaines, la Défenderesse a imposé unilatéralement à des centaines de milliers d'assurés une protection d'assurance de type maladie grave à un produit d'assurance-vie déjà existant.